



VII. Convention de formation

Stagiaire	Président du Club
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
N° de licence :	N° de licence :
	Nom du club :

La formation Brevet Fédéral Initiateur :

- Est organisée par le comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Tir à l'Arc
- Débute le/..../.... et se termine le/..../....

Objet de la convention

La présente convention formalise l'engagement du stagiaire et de son club au sein de cette formation Brevet Fédéral Initiateur.

Engagement du candidat

Le stagiaire s'engage à :

- Suivre l'intégralité de la formation (35h minimum),
- Encadrer un groupe de 4 à 8 débutants sur la saison de formation,
- Appliquer les contenus pédagogiques abordés en formation.

Il est informé qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Engagement du Président du club

Le président du club s'engage à :

- Soutenir le stagiaire dans une démarche de formation fédérale,
- Lui confier dès le début de la saison sportive et pour l'année de formation, la responsabilité pédagogique d'un groupe d'archers débutants (4 archers minimum et 8 archers maximum)
- Le laisser utiliser les outils et appliquer la démarche fédérale d'enseignement vue en formation (élastique, élastrainer, miroir, stratégie de préparation à la compétition...)
- Lui mettre à disposition du matériel adapté aux archers, dès la première séance (arcs de faible puissance, viseur, clicker, dragonne, 8 flèches/archer...)



Engagement du comité régional

Le comité régional assure l'organisation, le suivi pédagogique, la mise à disposition des formateurs et les modalités d'évaluation.

Conditions d'encadrement

L'encadrement est limité à un public de primo licenciés (débutants de l'année).

Les entraînements se déroulent :

Lieu :

Jour : Horaires :

Si le stagiaire est mineur, une personne majeure sera présente sur le site de pratique lors de toutes les séances encadrées par ce dernier.

Deux ou plusieurs stagiaires issus du même club doivent intervenir auprès de deux ou plusieurs groupes distincts.

Examen

Le stagiaire peut se présenter à l'examen dès qu'il :

- A validé une participation complète à la formation,
- Est en capacité de présenter le jour de l'épreuve pédagogique, un groupe qu'il a encadré toute l'année, composé de 2 à 5 archers primo licenciés
- Prépare une fiche de séance et la communique au jury
- Apporte son propre matériel pédagogique pour le bon déroulement de la séance

Déclaration

Le président du club s'engage à identifier le stagiaire comme « Encadrant non diplômé » sur « l'espace dirigeants » dès lors qu'il encadre en club.

En cas de réussite à l'examen, il devra être alors déclaré « Encadrant diplômé »

Signatures

	Stagiaire	Président du club	Président du comité régional
Nom			Jacques LANZA
Date	/...../.....	/...../.....	/...../.....
Signature			